



Villeneuve d'Ascq, le 27 mai 2013

Déclaration des transactions sur actions propres en application de l'Article 4 du Paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'article 241-, I, 1° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

GENERIX SA déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 20/05/2013 au 24/05/2013 :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 20 mai 2013	Achats	1 127	0,900	1 014
Séance du 21 mai 2013	Achats	1 154	0,906	1 046
Séance du 22 mai 2013	Achats	1 845	0,926	1 708
Séance du 23 mai 2013	Achats	1 786	0,920	1 643
Séance du 24 mai 2013	Achats	1 914	0,940	1 799
Total		7 826	0,921	7 211